



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 12665

Texte de la question

M. Jean-Jacques Filleul appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la prochaine réunion de la commission des droits de l'homme de l'ONU, dont le cas de la Turquie est inscrit à l'ordre du jour. Le comité européen pour la prévention de la torture a plusieurs fois signalé que la pratique de la torture était répandue dans les commissariats de police de ce pays, alors que le comité contre la torture de l'ONU a déclaré que la torture était systématique. La Turquie a toujours ignoré la demande de visites des rapporteurs spéciaux des Nations unies, malgré les nombreux témoignages sur les violations des droits de l'homme, sur la torture ou les « disparitions » de personnes. Toutefois, le gouvernement turc a formulé une invitation de principe au rapporteur des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires. Aussi, il souhaiterait savoir si la France compte adopter une attitude ferme et résolue à la commission des droits de l'homme de l'ONU et si elle essaiera de convaincre ses partenaires européens d'adopter une résolution claire et sans ambiguïté afin que la Turquie concrétise au plus tôt son invitation. Cela permettra au rapporteur des Nations unies d'enquêter sur l'application des droits de la personne dans ce pays. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si la France compte inciter la venue en Turquie du groupe de travail des Nations unies sur les « disparitions » ainsi que le rapporteur sur la torture afin de faire la lumière sur la réalité des droits de l'homme en Turquie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu demander au ministre des affaires étrangères la position de la France sur la situation des droits de l'homme en Turquie dans le cadre de la commission des droits de l'homme des Nations unies. Comme le sait l'honorable parlementaire, la 54e session de cette commission s'est ouverte à Genève il y a quelques semaines. Dans cette enceinte, la France poursuit avec constance le même objectif : inciter la Turquie à coopérer avec les mécanismes de cette commission. A cet égard, la France est satisfaite de constater que les autorités turques ont concrétisé leur accord de principe sur la venue du rapporteur sur la torture en l'invitant en novembre 1998. La France souhaite également qu'Ankara donne une suite favorable aux demandes de visite du rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires ainsi que du groupe de travail sur les disparitions forcées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Filleul](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12665

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1850

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3244